

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 29 septembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DVD 45 : Signature d'un contrat de transaction avec la société LACROIX TRAFIC relatif aux retenues de garantie dans le cadre des marchés de fourniture d'armoires de signalisation lumineuse tricolore.

Mme Annick LEPETIT, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel Monsieur le Maire lui demande l'autorisation de signer un contrat de transaction avec la société LACROIX TRAFIC, relatif aux retenues de garantie dans le cadre des marchés de fourniture d'armoires de signalisation lumineuse tricolore (marchés n° 01 61 001 et n° 04 61 075)

Sur le rapport présenté par Mme Annick LEPETIT au nom de la 3e Commission ;

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec la société LACROIX TRAFIC, un contrat de transaction d'un montant de 39 946,41 € TTC, relatif aux marchés de fourniture d'armoire de signalisation lumineuse tricolore (marchés n° 01 61 001 et n° 04 61 075) dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 67, article 678, rubrique 820, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris au titre de l'exercice 2011 sous réserve de financement.